

LA MÉTÉO

(232e jour de l'année)
 Variable: 5 à 23 C
 Lever du soleil: 5h53
 Coucher du soleil: 19h48
 Demain: variable.
 Détail: page B-4

la tribune

INDEX

Arts: page B-5
 Carrières et professions: page A-7
 Décès: page D-5
 De tout et de tous: page B-4
 Économie: page C-1
 Petites annonces: page C-3
 Sports: page D-1
 Vivre: page B-3

Requête unanime des provinces à la Banque du Canada

Les taux d'intérêt doivent diminuer

SASKATOON (PC) — Réunis à Saskatoon pour leur 29e conférence annuelle, les premiers ministres provinciaux ont unanimement demandé à la Banque du Canada de réduire les taux d'intérêt et de baisser la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain.

Après trois heures de discussion, ils ont décidé de préparer un communiqué qui sera envoyé au gouvernement fédéral et à la Banque du Canada.

La Banque du Canada est un organisme indépendant du gouvernement central, mais les premiers ministres estiment qu'elle ne pourra pas faire autrement que d'écouter leurs représentations.

"Nous représentons les dix provinces, nous représentons la population canadienne et nous croyons que la Banque du Canada accordera une attention sérieuse à notre demande", ont dit hier le premier ministre québécois Robert Bourassa et son homologue Grant Devine, de la Saskatchewan.

M. Devine a ajouté: "Nous pouvons espérer du progrès de ce côté".

Il est fortement question que M. Devine, hôte de la conférence, aille lui-même rencontrer le président de la Banque du Canada, M. John Crow.

Politique américaine

La question de la politique monétaire de la Banque du Canada préoccupe vivement les premiers ministres provinciaux, depuis que la Banque a décidé d'augmenter les taux d'intérêt, suivant ainsi la politique américaine.

Le premier ministre québécois a été le premier à s'inscrire contre la décision de la Banque du Canada, laquelle selon lui, n'a gâssait qu'en fonction des intérêts de Bay Street (Toronto).

M. Bourassa avait même obtenu l'appui du premier ministre ontarien David Peterson sur cette question. Hier, il a obtenu l'appui de tous ses autres homologues.

La hausse des taux d'intérêt a pour but d'éviter l'inflation, mais provoque en revanche une réduction de l'activité économique, ce qui nuit aux provinces aux prises avec un haut taux de chômage.

On utilise généralement cette politique lorsqu'il y a surchauffe économique. Or la surchauffe, s'il y en a une, n'est qu'à Toronto. Selon M. Bourassa, il y a quatre raisons qui ont poussé les provinces à intervenir auprès de la banque du Canada:

"D'abord, les réserves de la Banque du Canada se chiffrent à 16 milliards \$; le taux d'inflation



Le premier ministre Robert Bourassa s'est entretenu avec son homologue du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, hier, juste avant le début de la rencontre officielle des dix premiers ministres provinciaux du Canada.

a tendance à baisser; il y a la question du prix du pétrole; et si nous augmentons les taux d'intérêt, nous augmentons le service de la dette et si nous augmentons le service de la dette, nous devons peut-être augmenter les impôts, ce qui va faire augmenter le taux d'inflation, et finalement il y a le fait qu'une baisse des taux d'intérêt va attirer les investissements productifs et décourager les investissements "spéculatifs", ce qui sera plus sain pour l'économie canadienne", a-t-il déclaré d'un même souffle.

M. Bourassa avait alors rétorqué que le Québec avait été moins favorisé par Ottawa que l'Ouest canadien en développement régional.

Hier les deux hommes sont sortis ensemble de la salle de conférence et ont déclaré aux journalistes qu'ils croyaient qu'il y a suffisamment de place au Canada pour deux alumineries.

"Au lieu de se battre, nous travaillerons ensemble pour qu'il y ait deux alumineries au Canada", a dit M. Bourassa.

MM. Bourassa et Filmon comptent demander à Ottawa de subventionner la formation du personnel dans les deux alumineries. Selon M. Bourassa, il s'agit d'investissements de "dizaines de millions", alors que les projets seraient de l'ordre de "plusieurs milliards".

Il semble que M. Filmon soit satisfait de cette entente. Hier, il indiquait que la question des CF-18 n'était pas comparable à celle des alumineries.

Même si un rapport rendu public cette semaine par le ministre canadien Robert de Cotret indique qu'il n'y a de place au Canada que pour une aluminerie, les deux chefs provinciaux sont convaincus du contraire.

"Le prix de l'aluminium au Canada est à 25 pour cent du prix mondial; le Canada a un grand avantage à cause de ses ressources hydro-électriques et à cause du faible impact écologique que l'implantation d'alumineries comporte ici", a fait valoir M. Bourassa.

La conférence s'est ouverte hier sur le thème de l'économie.

Libre-échange

Outre la politique monétaire et le développement régional, les premiers ministres ont abordé la question du libre-échange, dénonçant unanimement le fédéral pour son inaction en matière de programmes d'adaptation.

Même le premier ministre de l'Ontario, qui est contre l'accord, estime que le fédéral doit mettre sur pied le plus tôt possible des programmes d'adaptation pour la main-d'oeuvre canadienne. "Ottawa nous fait de belles promesses et il n'a pas encore bougé là-dessus".

Lafleur avec les Rangers

MONTREAL (PC) — L'ex-joueur étoile du Canadien de Montréal, Guy Lafleur, se présentera au camp d'entraînement des Rangers de New York le 10 septembre prochain à révéler le quotidien La Presse dans son édition matinale. Ce dernier a convenu, hier, d'une entente de deux ans avec l'équipe américaine.

Celle-ci est valable pour la première saison, mais la direction des Rangers se réserve le droit de résilier cette dernière pour la deuxième saison, précise Lafleur en personne à son retour de New York.

Lafleur, son conseiller d'affaires Yves Tremblay et Georges Guilbeault, un ami person-

nel de Guy, ont discuté avec le directeur général, Phil Esposito et l'entraîneur des Rangers, Michel Bergeron, durant la journée.

Lafleur devra se plier à un essai préliminaire au camp d'entraînement avant de signer son contrat. "Je comprends la position d'Esposito sur ce point, j'aurais fait la même chose à sa place", a précisé Lafleur.

Il a également ajouté qu'il faisait ce retour pour sa satisfaction personnelle et non pas pour faire du trouble au Forum de Montréal ou se venger de qui que ce soit.

"Je reviens parce que j'ai le goût de jouer au hockey, parce que c'est clair et net dans ma tête et que j'ai le goût de m'amuser dans un sport que j'adore".

Entente acceptée après 13 semaines de grève

Conflit réglé à Lac d'Amiante

THETFORD MINES — Après treize semaines de grève, les opérations régulières de la mine Lac d'Amiante du Québec (LAQ) Ltée de Black Lake reprendront au début de la semaine prochaine, à la suite de la conclusion d'une entente intervenue entre les représentants patronaux et syndicaux en vue du renouvellement de la convention collective de travail.

Quelques 355 des 423 cols bleus de LAQ ont participé à la longue réunion de cinq heures, hier après-midi, et 66 pour cent d'entre eux ont entériné l'entente de principe conclue aux petites heures du matin et qui avait été recommandée par les responsables du local 7649 des Métallurgistes de LAQ.

La nouvelle convention d'une durée de trois ans, rétroactive au 1er mars 1988, comprend plusieurs améliorations au chapitre normatif et une protection des acquis au niveau salarial.

Le président du syndicat, André Brochu, a soutenu que 90 pour cent des revendications sur le plan normatif avaient été obtenues, notamment au sujet des clauses relatives à la soustraction, la sécurité d'emploi, la formation, la cédule de travail ainsi que la sécurité-santé.

En outre, le régime de pension a été amélioré sensiblement. Ainsi, un travailleur âgé de 60 ans pourra dorénavant bénéficier d'une retraite anticipée spéciale sans réduction actuarielle tout en obtenant un supplément de 350 \$ par mois à la rente de base.

Pas d'enrichissement

Par ailleurs, les cols bleus de LAQ ont réussi à garantir leur pouvoir d'achat en s'assurant le maintien de la clause du bon de vie chère (BVC). En plus d'une intégration moyenne immédiate de 0.62 \$ à l'échelle salariale, ils pourront compter sur un ajustement moyen de 1.51 \$ sur une période de deux ans, réajustement basé sur un taux d'inflation de 4 pour cent par année.

Cependant, les travailleurs de LAQ n'ont pas réussi à obtenir une prime d'enrichissement.

ment, du moins pour les deux premières années du nouveau contrat. La reouverture de la clause salariale et des bénéfices marginaux est toutefois prévue pour la dernière année de la convention.

Grève ultime

Le président du syndicat a soutenu que la protection des acquis et l'amélioration de plusieurs clauses ont été possibles en raison du rapport de force que les travailleurs ont bien voulu démontrer à l'employeur. "La compagnie a tenté d'attaquer nos acquis mais la grève l'a forcée à réviser sa position et c'est le travailleur qui en sort le grand gagnant".

Pour M. Brochu, la lutte qui vient de prendre fin a non seulement bien servi les gars de LAQ mais également ceux de la mine Bell. En effet, l'entente de la convention de LAQ et sa recommandation aux travailleurs étaient conditionnelles à l'engagement de l'employeur au regard de l'avenir de la mine Bell, fermée depuis mars dernier.

A cet effet, l'employeur s'est engagé par écrit à préparer la reouverture de Bell d'ici le mois de janvier 1989 pour la reprise de la production au mois de mai suivant. En outre, la compagnie a offert aux syndiqués Métallurgistes de Bell sensiblement les mêmes conditions de travail que ceux de LAQ. Les syndiqués de Bell se prononceront sur la dernière proposition patronale, jeudi prochain.

Quant au surplus actuariel de l'ordre de 12 millions \$ au chapitre du plan de pension, le syndicat a décidé de recourir aux tribunaux pour dénouer cet épineux dossier.

Patronage: Blais-Grenier plonge les conservateurs dans l'embarras

OTTAWA (PC) — Des accusations de patronage et de pots-de-vin ont plongé le gouvernement dans l'embarras hier aux Communes.

La période des questions n'était pas si tôt ouverte que l'opposition libérale réclamait la tenue d'une enquête parlementaire sur les allégations faites hier dans le quotidien La Presse par la députée conservatrice de Rosemont, Mme Suzanne Blais-Grenier, selon qui le patronage continue de se développer au sein du Parti conservateur au moyen notamment d'un système de péage sur les contrats.

Les députés Don Boudria et Jean-Claude Malépart ont suggéré au gouvernement de référer tout le dossier à un comité parlementaire afin que la lumière soit faite sur cette affaire avant les prochaines élections.

Autre affaire

Quelques instants plus tard, le libéral Bob Kaplan soulevait une autre affaire devant les Communes, indiquant que la Gendarmerie royale du Canada avait demandé la collaboration de son vis-à-vis américain, le FBI, afin de vérifier la possibilité qu'une compagnie américaine ait versé des pots-de-vin à un politicien canadien dans le but d'obtenir un contrat gouvernemental.



Suzanne Blais-Grenier

M. Kaplan a soutenu avoir obtenu confirmation hier midi de cette information auprès du sous-commissaire de la Gendarmerie royale du Canada. Il a dit tout ignorer de la valeur et de la nature du contrat gouvernemental. Le député libéral a demandé

au vice-premier ministre Don Mazankowski si l'enquête impliquait un ministre ou encore un membre du caucus conservateur.

Pressé de questions, M. Mazankowski a soutenu ne rien savoir de toute cette affaire et a mis au défi M. Kaplan de prouver ses allégations. Le premier ministre Mulroney n'était pas aux Communes hier.

Pas d'enquête

M. Mazankowski a d'autre part rejeté l'idée d'ouvrir une enquête sur les allégations de Mme Blais-Grenier, qui a dénoncé hier les relents de duplicité au sein du Parti conservateur.

Mme Blais-Grenier risque de perdre la nomination conservatrice dans sa circonscription en vue des prochaines élections fédérales à la suite de la décision du parti de fonder une association de comté parallèle dans Rosemont.

M. Mazankowski a soutenu ne pas être au courant des déclarations de la députée rebelle. Il a promis de faire des vérifications.

Mais tout l'autorise à penser qu'il s'agit probablement de demi-vérités, d'insinuations, de distorsions des faits et d'allégations fondées sur des rumeurs sans fondement, a-t-il déclaré.

L'Amérique n'est pas en déclin, assure Bush

LA NOUVELLE ORLÈANS (AFP) — Le vice-président George Bush a violemment attaqué jeudi soir son rival démocrate pour les élections présidentielles de novembre, Michael Dukakis, sans pour autant jamais le citer nommément.

"L'idée que mon adversaire se fait du monde est un déclin long et lent de notre pays, une chute inévitable commandée par des forces historiques impersonnelles", a déclaré M. Bush dans son discours d'investiture comme candidat républicain. Les élections de novembre opposeront "non seulement deux hommes très différents, mais deux idées très différentes de l'avenir", a-t-il dit.

"L'Amérique n'est pas en déclin. L'Amérique est un pays qui progresse", a poursuivi le vice-président qui a affirmé qu'il ne permettrait pas de voir les États-Unis "affaiblis à nouveau". "En politique étrangère je poursuivrai notre politique de paix par la force", a-t-il dit.

A cet égard, le candidat républicain s'est déclaré prêt à poursuivre les négociations avec l'URSS sur la réduction des ar-



Le vice-président George Bush

senaux stratégiques et conventionnels ainsi qu'à "bannir les armes chimiques et biologiques de la surface de la terre". Il a estimé qu'"un prudent scepticisme est de rigueur" à propos des changements qui se produisent en URSS.

Le vice-président, qui comptait

beaucoup sur ce discours pour affirmer son image de leader, a entamé son discours sur un ton combatif en affirmant sa volonté de se battre et de gagner. Il a longuement insisté sur les différences idéologiques qu'il voit entre lui et M. Dukakis. Il a reproché à ce dernier d'avoir déclaré que la compétence devait être la première qualité d'un président. "La compétence fait rouler les trains à l'heure mais ne sait pas où ils vont", a-t-il lancé.

M. Bush a défendu une philosophie fondée sur l'individu, la famille et les collectivités dans laquelle le gouvernement doit se souvenir que "le peuple est son maître". Il a affirmé qu'il était un homme "qui voit la vie en termes de missions" et que son objectif le plus important "est de continuer la mission que nous avons commencée en 1980" lors de la première élection du président Ronald Reagan.

Le candidat républicain s'est déclaré en faveur de l'obligation du serment d'allégeance au drapeau américain et du droit à la prière dans les écoles, de la peine de mort pour les crimes particulièrement cruels, du droit à posséder une arme et contre l'avortement.

Mesures de sécurité envisagées

La 220 de plus en plus achalandée à St-Élie

par Pierre SAINT-JACQUES

■ SAINT-ÉLIE-D'ORFORD — Le développement résidentiel considérable, l'apparition de nombreux commerces, la proximité d'une autoroute aussi importante que la 55 ont complètement changé ces dernières années le portrait de la route 220, à Saint-Élie-d'Orford.

Deux frères arrêtés la même nuit pour ivresse au volant

■ SHERBROOKE (psj) — En l'espace de trois heures, deux frères, l'un âgé de 30 ans et l'autre de 38 ans, de Sherbrooke, ont été appréhendés par les policiers municipaux pour ivresse au volant.

Les deux n'avaient pas de permis de conduire depuis quatre ans.

Le premier a été intercepté près de King et Burlington, vers 01h45, pour vitesse excessive. Son haleine a trahi une présence d'alcool de 210 milligrammes lors de l'alcootest.

Arrogant, insultant, peu coopératif, le conducteur a été incarcéré pour la balance de la nuit. Il a prétendu n'avoir pas l'intention de se présenter devant la cour. "Je pars pour la Floride demain".

Il n'est pas parti. En tout cas pas tout de suite.

La police a décidé de le garder à vue jusqu'à sa comparution. Lors de sa détention, il a satisfait ses besoins naturels sur le plancher de la cellule, démontrant

par là son respect de l'appareil judiciaire.

Le juge se chargerait de lui passer le papier, le bon!

En plus de sa comparution pour ivresse au volant, il aura à acquitter les frais de contraventions pour conduite sans permis, pour le non couplage de la ceinture de sécurité et pour vitesse excessive.

Moins de trois heures plus tard, sur la rue Wellington Sud, les patrouilleurs municipaux devaient procéder à la vérification d'un autre automobiliste qui n'était nul autre que le frère du premier.

Il était également ivre et, également, il n'était pas détenteur d'un permis de conduire.

Invité à se rendre au quartier général de la rue Marquette, il y a laissé un échantillon d'haleine de 130 milligrammes d'alcool.

Plus poli que le précédent, il a quitté le 400 Marquette après l'alcootest mais non sans avoir en poche une promesse de comparaitre et... une contravention pour conduite sans permis.

Elle est méconnaissable. Et avec ça, la population qui la borde a double.

L'abondante circulation, même lourde, oblige souvent les citoyens qui vivent le long de la 220 à attendre trois et parfois quatre minutes, aux heures de pointe, avant de pouvoir quitter leur propre cour.

Tout ressemble à un risque lorsque l'on tente, à partir d'une entrée privée, d'une cour de commerce ou d'un rang, de se glisser sans casse sur cette route.

La tragédie de mercredi soir dans laquelle un cycliste de 17 ans a perdu la vie a suscité de nombreux commentaires de la part des témoins que La Tribune a interrogés sur les lieux.

Les doléances de ces gens encore fraîches à la mémoire, La Tribune a rencontré, hier matin, le sergent Marcel Charette, responsable de l'Unité de sécurité routière et de transport routier à la Sûreté du Québec de l'Estrie.

Spécialistes préoccupés

"Ce n'est pas un secret que la route 220, notamment à partir du viaduc de la 55 jusqu'à l'entrée du village, est l'une des grosses préoccupations des spécialistes en sécurité routière de la police et des gens du ministère des Transports. Nous avons émis des suggestions; nous tentons de

trouver des solutions. Nous envisageons diverses possibilités."

Mais le problème de la 220 n'est pas mince. Quand une route à caractère provincial traverse une zone résidentielle importante comme celle qui a surgi à Saint-Élie, modifier les règles du jeu en matière de circulation a de gros impacts.

Il y a cependant une réalité que les spécialistes ne peuvent ignorer. On compte plus de 400 maisons unifamiliales dans ce secteur. Une trentaine de commerçants y ont installé leurs places d'affaires. La sortie 50 de l'autoroute 55 y dirige un flot important de voitures et de véhicules lourds.

Si bien qu'en cinq ans tout au plus, les accidents de la circulation ont plus que triplé sur cette portion de la 220. De 20 que l'on a dénombrés en 1983, on en comptait 66 en 1987.

Et si le rythme de 1988 se maintient, c'est 90 accidents qui seront notés dans les statistiques de la police à la fin de l'année.

Sur une période de cinq ans et quatre mois, c'est-à-dire jusqu'en avril 1988, on a enregistré 3 accidents pour trois décès, 42 pour 65 blessés et 184 accidents matériels pour un total de 229.

Cela cogne dur dans le coin!

Si l'on analyse les seuls accidents qui se produisent à proximité du fameux viaduc de la 55,

en tenant compte des entrées et sorties de même que des rangs 6 Nord et 6 Sud, on retient deux accidents mortels pour deux victimes, 17 autres pour 30 blessés et 92 matériels pour un total de 111 accidents.

Près de la moitié de tous les accidents!

Quoi faire?

Plusieurs solutions ont été envisagées. Notamment la réduction de la limite de vitesse permise. Transformer la zone de 80 kilomètres/heure en une zone de 70 km. "Cela donnerait une marge de manoeuvre intéressante à nos radaristes et permettrait de réduire sensiblement la vitesse sur cette route. Avec une zone de 80, il n'y a à peu près rien que l'on peut faire" d'expliquer le sergent Charette.

Le marquage de la chaussée, l'indication de flèches directionnelles de façon à concentrer la circulation sur des canaux bien précis étaient d'autres solutions. Le ministère des Transports y a d'ailleurs donné suite.

L'installation de panneaux d'arrêt obligatoire sur la route 220, à la hauteur des rangs 6 Nord et 6 Sud, apparaîtrait comme une solution peu coûteuse.

A plus long terme, au même endroit, la mise en place de feux de circulation ou encore l'élargis-

sement à quatre voies de la route 220 sur cette portion pourraient être des solutions heureuses.

Lorsque l'on fait référence à la tragédie de mercredi soir, le sergent Charette réplique: "Il manque trop de données pour cet accident; l'enquête n'est pas complétée; peut-être que les suggestions n'auraient pas permis de l'éviter mais cela n'aurait probablement pas nui".

Dans la tragédie de mercredi, il y a un peu de tout: temps très sombre, route achalandée où la vitesse élevée est permise jusqu'à 80 et même 90 km.; un cycliste presque invisible à cette heure du jour et roulant en sens contraire de la circulation... Et le présent article ne vise pas à trouver un coupable.

Seulement à susciter une prise de conscience, à faire changer des choses pour une meilleure sécurité pour tous, pour les gens de la 220 et pour les autres.

Dans cet esprit, un citoyen de St-Élie et cycliste émérite qui parcourt 3,000 kilomètres à vélo chaque année, M. Guy Thibault, ne ferait jamais de bicyclette le soir. Ni à St-Élie. Ni dans plusieurs secteurs de Sherbrooke. Ni sur la 112. Ni...

"Je ne dis pas cela pour trouver un coupable. Je le dis parce que comme cycliste, je sais que c'est extrêmement dangereux, rouler dans le noir."



La route 220 à St-Élie-d'Orford. Elle a considérablement changé ces dernières années; pour la prospérité de tous les citoyens, mais ces derniers risquent gros.

(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Faits divers

Curieuse affaire de voies de fait

SHERBROOKE — La Police municipale de Sherbrooke a ouvert une enquête sur une curieuse affaire de voies de fait et de méfait perpétrés à l'endroit d'un adolescent de 17 ans, dans le stationnement du 63 de la rue Wellington Sud, dans la nuit de mercredi à hier.

Alors que l'adolescent regagnait sa voiture, trois Américains qui se trouvaient là se sont mis à l'injurier puis se sont dirigés vers lui pour le plaquer contre le capot de son automobile.

Ils l'ont frappé à plusieurs reprises avec leurs poings et ont

endommagé la voiture pour un montant d'environ 1,000 \$ en faisant voler en éclat les vitres, en abimant la carrosserie et un pare-choc.

L'adolescent a subi des blessures au visage, à une jambe et à une cheville.

Après cette agression, les Américains ont quitté Sherbrooke pour le Vermont.

Les douaniers ont cependant vérifié les trois lascars lorsqu'ils sont passés au poste-frontière si bien que les policiers possèdent leur identité, leur âge (ils sont tous dans la vingtaine) et leur adresse.

Métro Police contente de son été

ASCOT — La période critique dans le vol avec effraction pour la plupart des corps policiers reste celle des mois de juin et de juillet.

Avec les grandes vacances, ce sont les départs des maisons pour le chalet, les longues absences pour les voyages.

Le capitaine Jacques Gagnon, de Métro Police Ascot-Lennoxville a souligné que les mois de juin et de juillet 1988 ont connu une baisse de près de 40 pour cent au chapitre des cambriolages. Ils ont en effet enregistré 25 vols avec effraction, 15 en juin et 10 en juillet contre 41 pour la même période l'an dernier, à savoir 23 en juin et 18 en juillet 1987.

Le programme de surveillance de quartier qui couvre environ 500 maisons du territoire de Métro Police, les mesures personnelles des gens, la sensibilisation constituent selon lui les points majeurs de cette réussite.

"En fait, d'analyser le capitaine Gagnon, le plus gros problème réside toujours dans les vols commis dans les maisons à logements multiples. Il est plus difficile de créer et maintenir un esprit d'entraide; les gens sont d'une mentalité plus indépendante. Par contre, on voit de plus en plus de serruriers à l'oeuvre dans les conciergeries. De meilleures serrures contribueront à freiner le fléau."

L'Université se déclare tout à fait disposée à négocier avec ses profs

par Gilles FISETTE — SHERBROOKE — L'Université de Sherbrooke ne doit nullement être tenue responsable de la lenteur des négociations avec le Syndicat des professeurs (SPUS).

Réagissant au feuillet publié par le Comité de soutien du SPUS et dans lequel on reproche

à l'employeur de n'avoir pas démontré de volonté réelle de négocier depuis la fin de juin, l'adjoint au vice-recteur aux ressources humaines, M. Roland Gendron, livre un son de cloche tout à fait à l'opposé.

Tout d'abord, signale-t-il, plus de quinze séances de négociations ont été tenues entre le 27 mars, date du dépôt final des of-

fres et des demandes, et la rencontre du 30 juin.

Ce jour-là, de déclarer M. Gendron, l'Université de Sherbrooke a fait part de sa disponibilité pour des rencontres les 5, 6, 13, 14 et 15 juillet.

"Mais le syndicat n'a pas jugé opportun de poursuivre les négociations", rapporte M. Gendron.

De plus, ajoute-t-il, l'Université de Sherbrooke a relancé directement le SPUS et lui a fait

connaître une nouvelle série de dates auxquelles pourraient se tenir des négociations, soit les 24, 25, 26, 31 août, 1er et 2 septembre.

A moins d'une semaine de cette première journée possible, l'employeur n'a pas reçu de réponse du syndicat.

Selon M. Gendron, il n'y a pas lieu de s'alarmer de l'écart existant entre les demandes syndicales et l'offre patronale. "Les négociations procèdent normalement", conclut-il.

loto-québec **Résultats**

Tirage n°: 88-08-17

| GAGNANTS | | LOTS |
|----------|---------|----------------|
| 6/6 | 1 | 4 470 014.90\$ |
| 5/6+ | 13 | 65 909.10\$ |
| 5/6 | 257 | 2 519.50\$ |
| 4/6 | 12 394 | 101.60\$ |
| 3/6 | 253 848 | 10\$ |

VENTES TOTALES: 16 811 366.00\$
 PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 2 000 000.00\$
 prochain tirage: 88-08-20

5 32 34 10 15 17
 No complémentaire: 15

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Bingo 3-250 (La tribune)

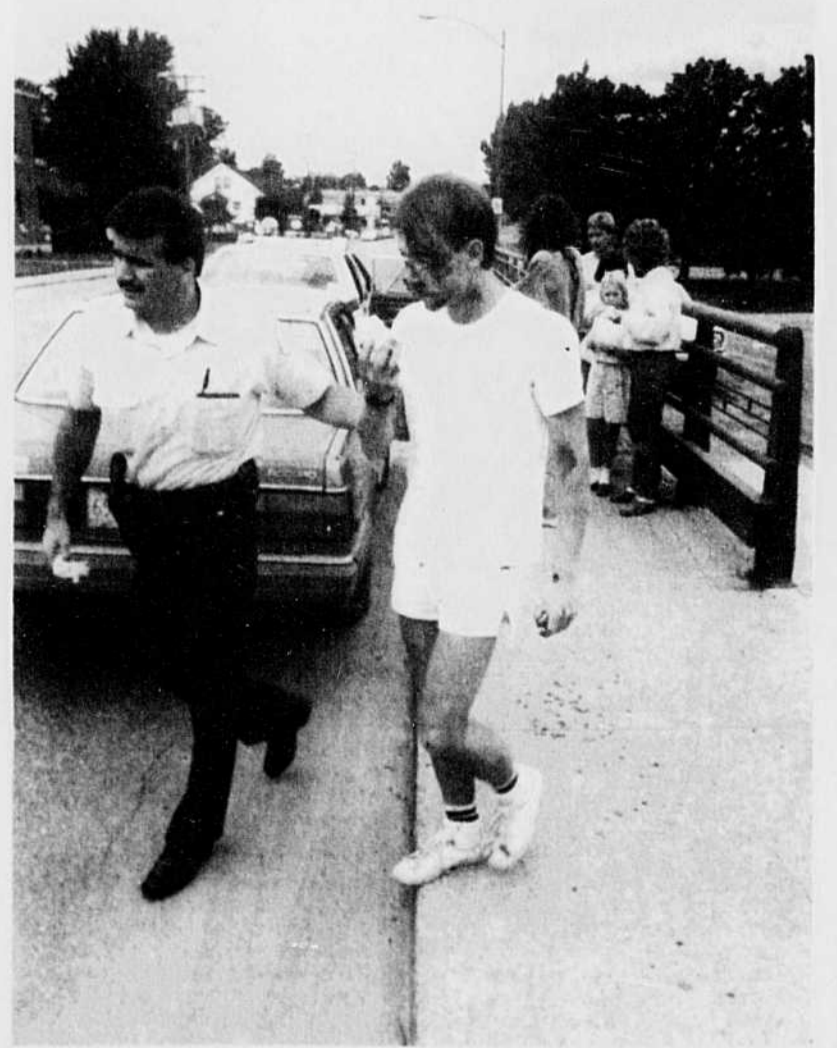
1er MARATHON - CARTE BLEUE

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui: **MERCREDI, le 17 août 1988: G-58, N-32**

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui: **JEUDI, le 18 août 1988: O-65**

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui: **VENDREDI, le 19 août 1988: i-20**

Les gagnants doivent appeler à: **564-5470**



(Photo La Tribune par Stéphanie Lemire)

Vilaine chute

Un cycliste a subi de sévères blessures à la tête lors d'une vilaine chute dont on ignore la cause exacte, hier, sur le pont Jacques-Cartier face au Théâtre du Parc Jacques-Cartier. M. Gilbert Soucy, âgé de 24 ans, de Sherbrooke ne pouvait lui-même l'expliquer aux patrouilleurs municipaux dépêchés sur les lieux. Il était blessé au visage, à la tête, saignait abondamment et se plaignait de douleurs un peu partout. Il a été transporté au Centre hospitalier de Sherbrooke. Il se pourrait qu'un frein de la bicyclette ait cédé pour s'emmêler dans la roue avant et provoquer l'embarquée et la perte de contrôle. Ce n'est toutefois qu'une hypothèse.

King wellington
 REDIGÉ EN COLLABORATION

carnet

Si Guy Lafleur fait un retour au hockey, Roger "La Pipe" Theriault en fera autant comme annonceur au baseball. Laurier Custeau comme arbitre, et Antonio Pinard comme receveur des batteries d'honneur.

— O —

Georges Guilbault aurait-il l'intention d'engager Réjean Tremblay comme publiciste? Ou ce dernier voudrait-il se servir de Georges comme d'un modèle de personnage dans Lance et Compte 14?

— O —

Est-ce vrai qu'Yvon Ellyson songe à s'installer à Boston d'ici la fin d'octobre? Il paraît qu'il est très inquiet de la santé du bras de Roger Clemens.

— O —

Dawson Beaulieu apprend actuellement à jouer de la "lire" et il suit des cours d'italien.

— O —

On connaissait Robin Lefebvre, préposé aux télécommunications à la SQ de l'Estrie, comme un conteur d'histoires, un joueur de tours et un gai luron. A cette liste fort impressionnante, s'ajoute le titre de magicien du dimanche. Il a réussi, c'est ce que l'on raconte, à transformer une douzaine d'oeufs frais pondus par les poules éduquées de l'agent Paul Doucette en oeufs à la coque. Il a fait ce tour en tenant tout simplement la boîte d'oeufs contre son coeur. On ignore main-

tenant quel sera le prochain tour que le Houdini du poulailler sortira de son sac.

— O —

Si jamais il y avait des élections nationales cet automne, elle pourraient avoir lieu au cours de la troisième semaine d'octobre, selon le petit doigt d'un observateur.

— O —

Le président du Blitz Marc Vaillancourt n'a pu assister à la joute de football hors concours de deux équipes américaines à cause d'engagements antérieurs même si on avait mis à sa disposition une loge au stade olympique.

DANGER

BOMBE A RETARDEMENT

En forêt, le feu couve parfois plusieurs heures avant d'éclater. C'est une bombe à retardement. Ne l'amorcez pas!

La Quotidienne
 820-4328

VOTRE SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE CONSERVATION 40289

L'ouverture de la salle multifonctionnelle toujours prévue pour l'automne

La rénovation du Granada aura coûté un demi-million \$

par Stéphane LAVALLÉE

SHERBROOKE — Les travaux de rénovation de l'ancien théâtre Granada progressent normalement, au centre-ville de Sherbrooke, et c'est une somme qui atteindra aisément le demi-million \$ que ses nouveaux propriétaires auront investi pour le transformer en salle multifonctionnelle.

C'est ce que précise le porte-parole du Groupe Norcad, Norbert Caron, à partir de son bureau situé à Montréal.

S'ils ne sont pas encore apparents de l'extérieur, des travaux de restauration sont néanmoins effectués à l'intérieur du bâtiment construit à la fin des années 20, si bien que le Granada doit normalement rouvrir ses portes cet automne, comme prévu. La date n'est toutefois pas encore déterminée.

Les prochains travaux consisteront à refaire le plancher du rez-de-chaussée dans la grande salle de spectacles au cachet unique, avec ses ornements imposants. Sauf au balcon, les bancs fixes ont été retirés et sur le nouveau plancher à divers paliers, ce sont des tables et chaises qui seront disposées, imitant ainsi la disposition intérieure du Spec-

trum de Montréal, également une salle de spectacles multifonctionnelle.

La façade de l'immeuble subira une cure de rajeunissement mais les nouveaux propriétaires, qui ont fait l'acquisition du bâtiment il y a un an, veulent en conserver le caractère particulier.

De la place

Il y aura pratiquement cinq ans, au moment de la réouverture à la fin de cette année, que le théâtre Granada aura fermé ses portes. C'est une grande salle de 1,660 sièges qui a déjà connu sa part de difficultés, ayant été notamment transformé en salle de cinéma un certain temps, avant de devenir Place d'art Estrie et d'être abandonnée.

Selon le porte-parole de Nor-

cad, Norbert Caron, il y a place désormais pour une salle de ce genre à Sherbrooke. "Évidemment, soutient-il, il n'y a présentement qu'une grande salle dans la ville".

Yves Bourassa, des Productions Prisme, une entreprise de Sherbrooke qui s'occupe d'établir la programmation du Granada, abonde dans le même sens en faisant même valoir les avantages d'une salle multifonctionnelle en regard d'une salle réservée aux spectacles, comme la salle Maurice-O'Bready de l'Université de Sherbrooke.

"La salle de l'Université est déjà très achalandée, fait-il valoir, il faut réserver longtemps d'avance. Il y a possibilité de deux grandes-salles à Sherbrooke sans nuire à personne; la population augmente et de toute façon, on touchera deux marchés différents."

Pas un bar...

Dans l'enceinte rénovée du Granada, Yves Bourassa projette

la tenue de spectacles musicaux, la présentation de pièces de théâtre, de colloques, parades de mode, ventes aux enchères, expositions, etc. Bref, les promoteurs veulent en faire une salle résolument polyvalente.

Selon le directeur des Productions Prisme, cette entreprise s'occupera autant de louer la salle à différents groupes que de produire elle-même des spectacles.

Si les propriétaires refusent de faire du Granada un débit de boisson à l'image du Spectrum de Montréal, ils signalent par contre que la vente de boissons alcoolisées pourra évidemment être envisagée pour certaines présentations. "On n'ouvre pas un bar", prend quand même soin de préciser Norbert Caron.

Le premier événement majeur, qui devrait marquer la réouverture du Granada, rue Wellington nord, sera le 2e Gala des artistes semi-professionnels du Québec, une activité qui s'est déroulée l'année dernière, au sous-sol de la cathédrale St-Michel.

Waterville s'oppose à l'implantation du réacteur nucléaire

par Lise OUELLETTE

SHERBROOKE — L'opposition à l'installation d'un mini-réacteur nucléaire de type SLOWPOKE, au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, déborde maintenant les seuls groupes environnementaux pour s'étendre au monde municipal et même culturel.

Ainsi, en l'espace de quelques semaines, deux conseils municipaux de l'Estrie ont adopté à l'unanimité des résolutions s'opposant à ce projet. Il s'agit tout d'abord de Waterville qui compte 1,350 habitants, et de Ogden, une localité des Villes frontalières où résident environ 700 citoyens.

Quand au milieu culturel, des artistes de ce secteur ont présenté hier soir, à la maison d'opéra Haskell de Rock Island, un concert-bénéfice où 200 personnes ont versé 3 \$ au profit de la Coalition CHUS (Continuons l'Hydro, non à l'Uranium, pour notre Sécurité).

Transport des déchets

"Nous ne sommes pas du tout intéressés à ce que des déchets nucléaires ou des produits radioactifs se promènent sur les routes de l'Estrie", a expliqué hier Michel Dufresne, maire de Waterville.

"Nous éprouvons des craintes réelles face aux risques rattachés à la manipulation de l'énergie nucléaire. Le Centre hospitalier universitaire possède déjà des appareils médicaux utilisant cette source d'énergie et nous ne voyons pas la nécessité de les voir se multiplier... surtout pas au point d'installer dans la région une mini-usine nucléaire", a-t-il ajouté en relevant que là, vraiment, c'était poussé trop loin.

M. Dufresne devait souligner que cette prise de position de son conseil constitue somme toute une suite logique à une autre adoptée antérieurement et qui fait de Waterville une zone dénucléarisée. En conséquence de cette résolution, le transport et la fabrication de tout ce qui se rattache aux armements nucléaires sont interdits sur son territoire.

Dans les attendus accompagnant la résolution qui s'oppose au projet de l'hôpital universitaire, les élus de Waterville invoquent, outre "les risques d'accidents nucléaires", le fait que la province de Québec a intérêt à mettre l'accent sur l'énergie électrique laquelle,

avancent-ils, "n'engendre pas de pollution".

Ils soutiennent également "qu'il n'y a pas encore de dépôt nucléaire au Québec", laissant entendre qu'une première à cet égard ne serait pas opportune.

Par ailleurs, le maire Dufresne a entrepris des démarches afin de sensibiliser les dirigeants d'autres municipalités à l'importance de prendre position relativement au projet du Centre hospitalier de se doter d'un SLOWPOKE dont la puissance de 10 millions de watts n'a pas encore été égale dans ce type de mini-réacteur nucléaire.

Refus de contribuer à la campagne du CHUS

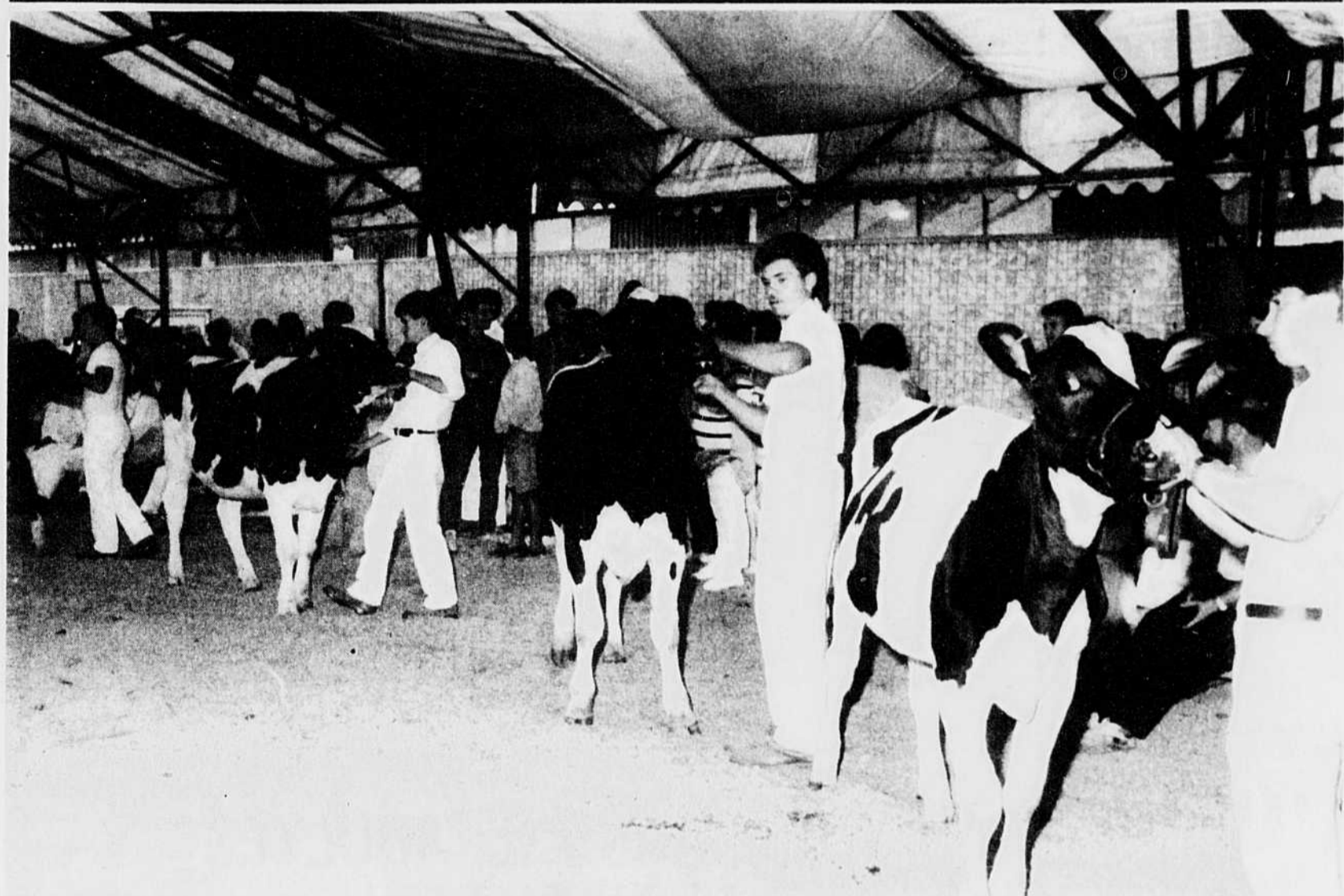
De son côté, le conseil municipal de Ogden a posé, plus récemment, un geste encore plus concret de désapprobation.

Les élus ont carrément signifié aux responsables de la campagne de financement de la Fondation du CHUS qu'ils ne verseraient aucun don tant et aussi longtemps que le projet d'implantation d'un réacteur nucléaire serait maintenu.

Depuis le printemps dernier, la municipalité de Ogden est elle aussi une zone dénucléarisée et sa résolution à cet effet a fait boule de neige, ayant été reprise par plusieurs autres localités des Villes frontalières.

Or, selon les informations transmises jusqu'à présent par l'Énergie atomique du Canada, cette société d'État qui doit concevoir, fabriquer et implanter le SLOWPOKE au Centre hospitalier universitaire, les installations prévues à cet endroit devront utiliser, comme combustible, de l'uranium enrichi.

Cette opération d'enrichissement de l'uranium naturel tiré des mines canadiennes ne peut se faire présentement qu'aux États-Unis. Par conséquent, le combustible radioactif devra inévitablement transiter dans l'une ou l'autre des municipalités sises le long de la frontière même si ce n'est pas nécessairement par les villes frontalières de l'Estrie.



Jeunes éleveurs à l'oeuvre

La dimension agricole de l'Expo plus du Sherbrooke métropolitain était bien en évidence, hier, avec la présentation du concours de jeunes éleveurs, lesquels défilèrent adroitement avec les génisses devant

des juges. L'expo, avec ses attractions variées, attend de nombreux visiteurs au cours de la fin de semaine.

(Photo La Tribune par Claude Poulin)

L'Expo a besoin de 60,000 entrées payantes pour boucler son budget

SHERBROOKE (SI) — Il faudra que 60,000 entrées payantes soient enregistrées pour que le Comité de l'exposition régionale agricole de Sherbrooke (CERAS) boucle la 103e édition de cet événement annuel sans accuser de déficit.

L'Expo plus du Sherbrooke métropolitain, comme on l'a baptisée cette année, a ouvert ses portes il y a une semaine et se terminera dimanche prochain, à l'issue de dix jours d'activités.

Or, si le chiffre de 60,000 entrées payantes ne devait pas être atteint, le président de CERAS,

Jean Robillard, ne croit pas qu'il faudra remettre en cause la tenue de cet événement plus que centenaire. À son avis, la valeur des biens matériels détenus par CERAS permettra amplement de financer un déficit qui, croit-il, ne serait pas imposant de toute façon.

Hier, le président n'était pas en mesure de fournir de statistiques précises sur le nombre de visiteurs à la septième journée de l'exposition, mais rappelle que l'organisation a déjà présenté le chiffre de 22,432 entrées payantes pour les cinq premiers jours. L'objectif est d'accueillir 80,000 personnes.

"Cela va très bien, commente Jean Robillard. On est même surpris de l'intérêt des gens, mais la température est loin d'être satisfaisante."

Vocation première

Évidemment, remarque l'in-

terlocuteur, l'organisation n'est pas à l'abri des critiques. À son avis, elles proviennent de visiteurs qui oublient la vocation première de l'exposition. "C'est une expo agricole, argumente Jean Robillard. Celui qui pense venir ici pour voir des Cadillac se trompe. En ce qui concerne les jeux forains, c'est 100 pour cent mieux que les autres années."

Surtout, le président de CERAS rejette énergiquement toute critique pouvant être formulée en rapport avec la propreté du site, un élément déjà soulevé par le passé. "Je défie qui que ce soit de trouver des endroits sales sur le terrain. On a du personnel cette année qui nettoie constamment, en plus du ménage complet qui est fait à minuit. Notre personnel est même habillé de la même façon, très proprement. C'est impeccable."

Trois plages fermées pour le reste de l'été

SHERBROOKE — La plage Blanchard et la plage Jacques-Cartier, à Sherbrooke, ainsi que la plage de Magog, partie ouest, sont fermées pour le reste de l'été.

C'est ce qu'a révélé hier M. Paul Côté, d'Environnement Québec, en signalant que le taux de coliformes est trop élevé pour espérer rouvrir ces plages cette année.

À Magog, cependant, la partie est de la plage, à la Pointe Merry, est cotée "B". L'eau y est donc considérée comme bonne pour la baignade.

Quant à la plage municipale de Magog, l'eau y est cotée "C", c'est-à-dire médiocre, mais M. Côté signale que l'eau y a été puisée au début de la semaine après l'orage et que le taux devrait s'être amélioré depuis.

Au lendemain de grands orages, explique M. Côté, l'eau des rivières et des lacs est nécessairement en moins bon état qu'à l'accoutumée, compte tenu du fait que la terre a été lessivée.

Ainsi, le dimanche 28 août constituera la dernière journée de baignade aux piscines Coeur-Immaculé, Optimiste et Marin. Le lundi 5 septembre, ce seront les piscines St-Alphonse, Sangster, Dufresne et Claire-Fontaine qui fermeront. Cette mesure permettra de maintenir une piscine ouverte dans chaque quartier de la ville pendant encore plus de deux semaines.

Évidemment, le temps influencera énormément l'horaire d'ouverture des piscines d'ici la fin de l'été. Déjà, le temps pluvieux, sinon frais, qui s'est installé depuis la fin de semaine dernière a ralenti l'élan des baigneurs.

Qu'importe, le temps chaud aidant, l'été 88 aura été exceptionnel en ce qui a trait à la fréquentation des piscines municipales. "C'est un des étés les plus occupés depuis longtemps", commente Jacques Petit, le responsable des activités sportives et de plein air au Services récréatifs et communautaires de la Ville de Sherbrooke.

Même que les périodes d'animation prévues dans les piscines de la municipalité n'ont pas pu se tenir en plusieurs occasions. "Il y avait trop de monde à l'eau", commente simplement le porte-parole.

Malgré ce fort achalandage, aucun incident fâcheux n'est venu assombrir le bilan de la saison jusqu'à maintenant.

Les piscines municipales sont ouvertes entre 13 et 20 heures, la semaine comme les week-ends.

Piscines municipales

Si les plages Jacques-Cartier et Blanchard, de Sherbrooke, sont désormais fermées pour le reste de la saison, en raison des problèmes de pollution, les sept piscines municipales demeurent toutes accessibles au public jusqu'au 28 août, certaines même jusqu'à la Fête du travail, le 5 septembre.



Ampoules remplacées

De toute évidence, les récents orages ont rendu la vie difficile aux petites ampoules fixées aux guirlandes lumineuses qui ornent le pont Jacques-Cartier, dans le cadre du Centenaire de l'électricité à Sherbrooke. Hier, c'était le temps de remplacer les nombreuses ampoules qui s'étaient éteintes pour toujours... Heureusement, le soleil était de retour.

(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Changements dans les directions d'écoles

SHERBROOKE (MR) — La CSCS a procédé à de nombreuses affectations dans des postes de direction de ses écoles.

Mme Diane Bourbeau, enseignante de maternelle à l'école Alfred-DesRochers et directrice adjointe suppléante à la fin de la dernière année scolaire, pendant que Mme Gilberte Chicoine était en congé de maladie, a été nommée à nouveau directrice adjointe suppléante à cette même école jusqu'à la nomination définitive d'une personne à ce poste, sans toutefois dépasser le 28 octobre.

Elle remplace encore Mme Chicoine, qui se retrouve maintenant à la direction de l'école St-Joseph, où la directrice, Soeur Laurette Fortier, a pris sa retraite.

Pour sa part, M. Ronald Rouleau, jusqu'ici enseignant de l'école Montcalm, a été nommé directeur adjoint suppléant à l'é-

cole secondaire Le Triplet, en remplacement de M. Gaston Lussier, absent pour cause de maladie.

Mme Colette Richard, enseignante du Triplet, qui avait, l'an passé, remplacé M. Gaston Lussier pendant sa maladie, a été nommée directrice adjointe suppléante au Triplet en remplacement de Mme Lyse Rouillard, qui est en congé sabbatique pour la présente année scolaire.

Mme Anne-Marie Langlois, enseignante et chef de groupe de l'école Le Touret, a été nommée directrice adjointe suppléante à l'école Sacré-Coeur jusqu'au retour de Mme Michèle Bolduc-Blouin, actuellement absente pour maladie.

Mme Hélène Pothier-Lefebvre, jusqu'ici enseignante à l'école Champlain, a été nommée directrice adjointe suppléante à l'école La Maisonnée à compter du 8 août, sans toutefois dépasser le 28 octobre. Elle remplace

le directeur adjoint Paul-André Bélanger, qui a obtenu un poste temporaire à l'édifice administratif de la CSCS. M. Bélanger prendrait sa retraite en mars prochain. Il pourrait aussi être affecté, d'ici là, au remplacement de directions d'école s'il y avait des absences cette année.

Pour sa part, M. Laurent Germain, enseignant à l'école Coeur-Immaculé, a été nommé directeur adjoint suppléant à cette école jusqu'à la nomination définitive d'une personne à ce poste. Il remplace M. Léon Pratte, qui est devenu directeur à l'école Laporte.

L'ex-directeur de l'école Laporte, pour sa part, est devenu directeur de l'école Ste-Anne, où l'ancien directeur, le Frère Jean-Louis Audet, a pris sa retraite.

De son côté, M. Jean Verlez, directeur de l'école Notre-Dame-du-Rosaire, a été nommé directeur de l'école Le Ber et son successeur à Notre-Dame-

du-Rosaire n'est pas encore nommé. M. Verlez remplace M. Marcel Robidas, qui avait été nommé directeur intérimaire de Le Ber à la suite de la nomination du directeur René Bailargeon au Service de l'éducation des adultes de la rue Bowen l'an dernier.

Pour sa part, M. Marcel Robidas a été nommé directeur à l'école St-Antoine de Lennoxville, en remplacement de M. Jean-Jacques Bégin, qui a été nommé à un poste aux communications à l'édifice administratif de la CSCS.

Avec le départ du Frère Jean-Louis Audet et de Soeur Laurette Fortier, il ne reste plus qu'une direction d'école assumée par un religieux ou une religieuse. Il s'agit de celle de l'école Marie-Immaculée, de Bromptonville, où Soeur Thérèse Blanchard est la dernière religieuse en poste à la direction dans toute la Commission scolaire.

SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

Un important développement domiciliaire en dépendrait

Waterville veut 500,000 \$

par Michel MORIN
WATERVILLE — La municipalité de Waterville entend refaire une partie de la rue King et, du coup, remplacer les tuyaux d'aqueduc et d'égouts. Les travaux sont évalués à 500,000 \$ et, pour les financer, l'administration municipale songe à contracter un emprunt équivalent à cette somme.

Plus qu'une simple réfection de rue, ces travaux, s'ils reçoivent l'aval des contribuables, permettront éventuellement la réalisation d'un important projet domiciliaire pouvant accueillir une centaine de nouvelles résidences d'ici trois ans.

Pour le maire Michel Dufresne, qui entrevoit une contestation à ce règlement d'emprunt, il ne suffit pas de "regarder uniquement la dépense", mais les retombées économiques que pourrait générer un tel développement domiciliaire, lequel pourra se réaliser uniquement si les services municipaux sont disponibles.

Services municipaux

"Si on veut que ce développement se réalise, il faut desservir le territoire en services municipaux. Les gens doivent comprendre que les travaux que nous voulons effectuer serviront d'abord aux résidents déjà établis sur la rue King, de même qu'à ceux qui demeurent sur certaines rues connexes. Il serait définitivement décevant de ne pas obtenir l'accord des contribuables à ce règlement d'emprunt", de faire remarquer le maire de Waterville.

Avant que la municipalité puisse procéder, le règlement d'emprunt sera soumis aux contribuables du secteur desservi, lequel se compose notamment des rues King, Archambault, Principale Sud, Swanson, Westmount, Raymond, Couvent, Dominion et Gosselin.

En fait, selon le secrétaire-trésorier Gilles Boisvert, c'est pratiquement l'ensemble des contribuables du village qui seront appelés à se prononcer.

"Le secteur à desservir touche environ 1,200 personnes. Pour exiger un référendum, la signature de 62 contribuables sera nécessaire", de préciser M. Boisvert.

Le registre municipal sera accessible le 31 août, entre 09h00 et 19h00, à l'hôtel de ville de Waterville. En ce qui a trait au résultat

de la procédure d'enregistrement, il sera dévoilé immédiatement après la fin de la période d'enregistrement.

Subvention possible

Le maire de Waterville, pour qui le feu vert donné à ce règlement d'emprunt est d'une importance cruciale pour le devenir de la municipalité, soutient qu'une subvention pourrait être obtenue afin de réduire la participation fiscale des contribuables qui auront à assumer le remboursement de l'emprunt.

"Des négociations sont actuellement menées avec les autorités gouvernementales dans le but d'obtenir une subvention, d'avancer M. Dufresne. Rien n'est encore définitif, mais ça regarde bien. La subvention pourrait s'élever à un montant variant entre

80,000 et 100,000 \$. De plus, nous avons obtenu la certitude que les travaux ne dépasseront pas les 500,000 \$, ils pourraient même être moins élevés."

Le maire de Waterville poursuit en insistant sur le fait que Waterville est actuellement confrontée à un non-sens.

"Les entreprises de Waterville donnent de l'emploi à 1,085 personnes et pourtant, notre population n'est que de 1,350 habitants. On parle de la création de 250 nouveaux emplois d'ici trois ans à Waterville et on aimerait bien que ces futurs employés viennent s'établir dans la municipalité. C'est pour cette raison qu'un promoteur est prêt à investir entre deux et trois millions \$ pour réaliser un développement domiciliaire. Mais avant, il faut desservir le territoire avec les services municipaux."



Corporation Municipale du
Canton de MAGOG

PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ DU CANTON
 DE MAGOG

AVIS PUBLIC

Suite à la réfection du rôle d'évaluation, dans la Municipalité du Canton de Magog, une visite de chaque propriété sera faite par les évaluateurs du Groupe Morin, Roy et Désilets.

Le Conseil vous remercie de votre collaboration!

Magog Canton

40713-19 août

du 12 au 21 août

EXPO plus

SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

* AGRICOLE * COMMERCIALE * CULTURELLE

AUJOURD'HUI 19 AOÛT

RIVIERA VAUDOISE, orchestre suisse
18 h 30 Grande estrade

PRÉSENTATION DE **ELITE**
1138 Rte 220, St-Elie d'Orford

SOIRÉE À LA CANADIENNE, Clément Grenier et sa troupe
20 h 30, 22 h 30 Grande estrade

JOURNÉE DE L'ÂGE D'OR
Les 60 ans et plus 2 pour 1 à l'admission

TOUS LES JOURS

COUNTRY EXPRESS musique country
15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00 Scène 3

JAY SEWALL guitare, harmonica
15 h 30, 17 h 30 et 19 h 30 Scène 2

JORDANAIRS acrobate aérienne
16 h 00, 21 h 00 Voisin du Palais des Sports

BALLENSON chanteurs, jongleurs
14 h 30, 16 h 30 et 18 h 30 Grande scène

COURSES DE PORCS compétition
14 h 00, 16 h 00, 18 h 00, 20 h 00 Pres du poulailler

LA GRANDE TENTE
JAZZ TOUCH et SYNAPSE
18 h 00 à 23 h 00 Voisin de la Grande estrade

LES JORDANS dans le globe de la mort
18 h 00, 22 h 00 Voisin du Palais des Sports

DEMAIN 20 AOÛT

RIVIERA VAUDOISE, orchestre suisse
18 h 30 Grande scène

PRÉSENTATION DE **ELITE**
1138 Rte 220, St-Elie d'Orford

JUGEMENTS ET EXPERTISES
14 h 00

MERCREDI 21 AOÛT
13 h 00 Jeunes Ruraux expert de récoltes
15 h 00 Jeunes Ruraux présentation de gémises laitières

VENDREDI 19 AOÛT
9 h 00 Jeunes Ruraux Laitiers
12 h 00 Ayrshires
13 h 00 Jersey
14 h 00 Holstein
15 h 00 Canadiens

SAMEDI 20 AOÛT
9 h 00
12 h 00

HEURES DU CASINO:

15 h 00 à 22 h 00
18 h 00 à 22 h 00
19 h 00 à 23 h 00

ADMISSION
ADULTES: Passagère une journée 5 \$
BREVETÉ 10 \$
ENFANTS 9 à 12 ans 2 \$
ENFANTS ACCOMPAGNÉS 1 \$
14 COURSES 5 \$
12 COURSES 3 \$
SPECIAL à 3 \$ 2 pour 1

une présentation **O'Keefe** en collaboration avec

K900 **727** **Tele 7**

40520 [la tribune]

VOUS PENSEZ FORMATION? PENSEZ

| Francophone Formation générale Niveau secondaire | | | | | Francophone Formation professionnelle Niveau secondaire | | | | | Francophone Formation professionnelle Niveau collégial | | | | | Anglophone Formation générale Niveau secondaire | | | | |
|--|------|--------------|------------|-------------|---|------|--------------|------------|-------------|--|------|--------------|------------|-------------|---|------|--------------|------------|-------------|
| Titre du cours | Type | Enseignement | Début | Durée (jrs) | Titre du cours | Type | Enseignement | Début | Durée (jrs) | Titre du cours | Type | Enseignement | Début | Durée (jrs) | Titre du cours | Type | Enseignement | Début | Durée (jrs) |
| Acquisition du D.E.S.(II) | | Sherbrooke | 1988-09-19 | 199 | Application d'opérations bureautiques | B | Sherbrooke | 1988-09-12 | 100 | Électrotechnique générale | A | Sherbrooke | 1989-01-16 | 300 | Secondaire III-IV-V (Bloc I) | | Sherbrooke | 1988-08-29 | 85 |
| Secondaire III-IV-V (Bloc I) | | Magog | 1988-08-29 | 85 | Briquetage-maçonnerie | a | déterminer | | | Électrotechnique générale | A | Sherbrooke | 1989-01-16 | 300 | | | | | |
| Secondaire I à V (Bloc I et II) | | Sherbrooke | | 230 | Chargement-ménagerie | a | déterminer | | | Équipements bio-médicaux | B | Sherbrooke | 1988-09-19 | 155 | | | | | |
| | | | | | Conduite de machines à coudre industrielles régulières et spéciales | A | Lac-Mégantic | 1988-11-14 | 80 | Technique administrative: gestion industrielle | A | Sherbrooke | 1988-11-14 | 260 | | | | | |
| | | | | | Conduite de machines à coudre industrielles régulières et spéciales | A | Asbestos | 1988-11-21 | 80 | Technique de gestion financière informatisée | A | Sherbrooke | 1988-09-06 | 259 | | | | | |
| | | | | | Cuisine d'établissement | A | Magog | 1988-10-17 | 200 | Techniques d'éducation en service de garde | B | Sherbrooke | 1988-09-06 | 154 | | | | | |
| | | | | | Cuisine d'établissement | A | Sherbrooke | 1988-09-12 | 200 | | | | | | Secrétariat bilingue | A | Magog | 1988-10-03 | 250 |
| | | | | | Electricité de construction et d'entretien | a | déterminer | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | Service de la restauration (lès) | A | Magog | 1988-11-28 | 125 | | | | | | | | | | |
| | | | | | Service de la restauration (lès) | A | Sherbrooke | 1988-10-24 | 125 | | | | | | | | | | |
| | | | | | Tuyautage plomberie | a | déterminer | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

POINTS DE SERVICE

- Formation générale
- Formation professionnelle

La Commission de formation professionnelle de la main-d'oeuvre de la région d'Estrie
 ou
 Le Centre d'emploi du Canada de votre localité
 ou
 Le Service régional d'accueil et de référence (SRAR)

SERVICES DISPONIBLES

- Information scolaire et professionnelle
- Orientation
- Évaluation d'acquis scolaires et extrascolaires
- Assistance à l'élaboration d'un projet de formation

Prenez un rendez-vous avec un conseiller en téléphonant au service régional d'accueil et de référence à **819-822-5606**

Commission de formation professionnelle de la main-d'oeuvre Région d'Estrie

CFP

645, Vingt-quatre juin
 Sherbrooke (Québec)
 J1E 1H1

Le ministre Ryan en visite en Estrie

Deux agrandissements d'école annoncés

par Michel RONDEAU
SHERBROOKE — Le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, a commencé sa tournée de deux jours en Estrie en allant annoncer hier à la Commission scolaire de Magog qu'elle était autorisée à réaliser des travaux d'agrandissement de l'ordre de 875,000 \$ afin de rendre plus sécuritaire et plus fonctionnelle l'école primaire Val-de-Grâce, d'Eastman.

Rappelant saint Thomas, M. Ryan a lancé que, si un minimum de confort est nécessaire à la pratique de la vertu, il en va de même pour l'éducation.

Poursuivant dans cette voie, le ministre a aussi annoncé quelques heures plus tard, lors d'une visite à la Commission scolaire de Coaticook, qu'il autorisait cette commission scolaire à procéder à des travaux d'agrandissement de 780,000 \$ à l'école Sacré-Coeur de Stanstead.

A cet endroit, la participation de la Commission scolaire sera de 150,000 \$ et le reste, 630,000 \$, proviendra du programme d'immobilisation 1988-1989 du ministère de l'Éducation.

A Eastman, la subvention du ministère de l'Éducation permettra d'entreprendre la construction d'un gymnase et d'aménager deux maternelles et un local de classe du primaire.

Basant sa décision sur les arguments de la Direction régionale de l'Estrie, du comité d'école et du conseil des commissaires, à qui il a rendu d'ailleurs un vibrant hommage, M. Ryan dit que le ministère a tenu compte du fait que la population de ce secteur allait en croissant et que cette augmentation allait se poursuivre dans l'avenir.

Par la même occasion, M. Ryan a signalé que les délais entre les demandes des commissions scolaires et la réponse à leur besoin avaient beaucoup diminué au ministère de l'Éducation, où, ajoute-t-il, on trouve un esprit d'action et d'efficacité.

Cette remarque suivait une réponse de la présidente de la Commission scolaire de Magog, Mme Lucienne Nadeau-Dostie, à un journaliste au sujet du moment où le dossier de Val-de-Grâce a été porté à l'attention du ministre. Mme Nadeau-Dostie a indiqué que le conseil avait entrepris des démarches l'an dernier.

Coaticook

A Stanstead, la Commission scolaire de Coaticook pourra ajouter six locaux d'enseignement à l'école Sacré-Coeur, aménager des vestiaires, des salles de déshabillage et des douches à proximité du gymnase déjà existant.

Le ministre Ryan a précisé que cet investissement de 780,000 \$ permettra de rapatrier à l'école Sacré-Coeur les élèves du premier cycle du primaire qui fréquentent l'école Notre-Dame-de-la-Merci de Rock Island. Tous les élèves de Stanstead et de Rock Island, dit le ministre, auront ainsi accès à des installations plus fonctionnelles et sécuritaires.

Rencontres

M. Ryan, qui a abordé avec les commissaires et les parents de Magog, les sujets de la qualité du français, du projet de loi 107 et des services aux élèves en difficulté, a aussi discuté avec les commissaires de Coaticook du plan d'action pour l'amélioration du français, de la formation professionnelle, du financement des petites commissions scolaires et d'informatique.

Le député Georges Vaillancourt, à qui M. Ryan a rendu hommage pour sa collaboration, s'est dit enchanté des nouvelles qu'apportait le ministre aux deux commissions scolaires de son territoire.

M. Ryan a aussi signalé la collaboration du député et ministre Pierre Paradis.



(Photo La Tribune par Stéphanie Lemire) Lucienne Nadeau-Dostie, présidente de la Commission scolaire de Magog, et le ministre de l'Éducation, Claude Ryan, faisaient face à la presse hier, à Magog.

CORRECTIONS

Cahier "VENTE UNE RETOURNEE DE CLASSE CHEZ EATON", en carte dans La Tribune, le mercredi 17 août 1988.

Page 29H: Répertoire téléphonique Sanyo, modèle TAS 324, on devrait lire à doubles cassettes au lieu de doubles micro-cassettes.

Page 32A: Haut molletonné UCLA "International" C Haut molletonné "Premium". D Pantalon molletonné "Express". On devrait lire tout coton au lieu de polyester et coton.

Nous nous excusons auprès de nos clients pour tout inconvénient.

EATON
40249



ROGER ST-HILAIRE
instructeur

VENTE STRATÉGIQUE

Québec: 18-19 août
 Montréal: 25-26 août
 Chicoutimi: 29-30 août
 Trois Rivières: 1er-2 septembre
 Sherbrooke: 8-9 septembre
 Québec: 22-23 septembre
 Montréal: 29-30 septembre
 Rimouski: 3-4 octobre

Téléphonez maintenant
(418) 626-7498
 Inscriptions en nombre limité

VENDEURS — REPRESENTANTS —
 CONSEILLERS GÉRANTS DE VENTE

Vendre au maximum... POURQUOI PAS VOUS?

VENTE STRATÉGIQUE
 Vous apprenez comment:

- combiner vos ventes
- répondre aux objections
- planifier vos activités
- accroître votre clientèle
- traiter les plaintes
- respecter votre temps
- structurer votre carrière
- vendre votre personnalité
- susciter l'intérêt

GÉRANCE DE VENTE
 Vous apprenez comment:

- recruter des vendeurs à succès
- les motiver et les former
- les contrôler et les stimuler
- évaluer leurs performances
- structurer des territoires
- organiser des concours de vente
- récompenser vos vendeurs
- organiser des ventes stimulantes
- établir des états
- gérer votre stock de gas
- disposer de votre temps

Cours de vente Roger St-Hilaire

CHEZ SEARS, SAMEDI

RABAIS 100%*

TOUS LES BIJOUX ET ACCESSOIRES

TOUS LES ARTICLES DE SOINS PERSONNELS

ARTICLES DE SOINS PERSONNELS

DESSOUS MODE

CHAUSSURES

SACS À MAIN

ACTIVÉTEMENTS

BAS

VENEZ VOIR NOTRE NOUVELLE BOUTIQUE MCKIDS® SEULEMENT CHEZ SEARS.

SEULEMENT POUR ENFANTS. SEULEMENT CHEZ SEARS.

SUR ARTICLES AUX PRIX ORDINAIRES. SAUF ARTICLES DÉJÀ EN RECLAME

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT • SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA •
 LA CARTE DE CRÉDIT N° 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA • LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE, DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions "Ord." ou "État" de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi, de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi, de 9h à 17h le samedi. **Sherbrooke**, Carrefour de l'Estrie, **563-9440**. Copyright Canada, 1988, Sears Canada Inc.

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
 Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par
 Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
 (division La Tribune)

Téléphones:
 Petites annonces: 564-0999
 Publicité: 564-5450
 Rédaction: 564-5454
 Abonnements: 564-5486

Courrier de deuxième classe:
 Enregistrement No 1539

Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camélot et routes motorisées: 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00. 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays: 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.

*La Tribune est sociaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuters, Agence France-Presse. Le service de photos facsimilées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

29056

Coup d'envoi à l'expansion du parc Marie-Victorin

par Maurice CLOUTIER
KINGSEY-FALLS — Dévoilement d'un panneau de promotion et première pelletée de terre, l'expansion du Parc Marie-Victorin de Kingsey-Falls a officiellement été lancée hier midi en plein cœur du parc.

Même si les 1,5 million \$ requis pour les aménagements prévus sur 26 acres de terrain en amont du site actuel, le long de la rivière Nicolet, ne sont pas complètement ramassés, le président du parc, Normand Hinse, a donné le coup d'envoi des travaux. "Des voies d'accès seront aménagées cet automne et le centre sera construit le printemps prochain", a-t-il mentionné aux nombreux invités.

Il faut dire que le député fédéral de Lotbinière, Maurice Tremblay, venait tout juste de confirmer le versement de 400,000 \$ du Fonds LaPrade au projet. Tout comme plusieurs maires et les frères Laurent et Alain Lemaire de Cascades, le député de Richmond-Wolfe, Alain Tardif, était de la fête.

D'ailleurs, M. Tremblay a reconnu que le député de Richmond a travaillé le dossier et que les fonds sont tirés de l'enveloppe du Fonds LaPrade dévolue à Richmond. Cependant, Kingsey-Falls est rattachée à Lotbinière depuis le 1er juillet, ce qui a permis à M. Tremblay de faire l'annonce.



Le président du Parc Marie-Victorin, Normand Hinse, a lancé les travaux d'expansion, en compagnie du député fédéral de Richmond, Alain Tardif, du député fédéral de Lotbinière, Maurice Tremblay, et du vice-président de Cascades, Laurent Lemaire.

Devant la Commission municipale, à Asbestos

L'auberge Albatros plaide son droit de ne pas payer de taxes

par Henri RICHARD
ASBESTOS — "L'objet prédominant de l'auberge Albatros n'est pas de faire des profits, mais de maximiser l'utilisation des équipements du Club de golf et curling d'Asbestos. Il est bien précisé dans les lettres patentes de la Corporation du Club de golf qu'à l'avenant la dissolution des biens, ils seront vendus à des organis-

mes à but non lucratif pour des fins récréatives". S'en remettant à l'article 2094-10 de la loi sur la fiscalité municipale permettant une exemption de taxes municipales sur un immeuble appartenant à un organisme à but non lucratif oeuvrant dans les secteurs récréatif, culturel, communautaire ou de charité, Me Gilles Geoffroy a plaidé devant la Commission

municipale siégeant à Asbestos, mercredi après-midi, une exemption de la taxe foncière et d'affaires de l'auberge Albatros. Abdiquer à cette demande de l'auberge, adressée ce printemps au conseil municipal d'Asbestos, signifierait pour la Ville une perte de revenus anticipés se chiffant à tout près de 11,000 \$.

1,227,530 \$

Avec fierté, M. Hinse a révélé que les sommes amassées totalisent maintenant 1,227,530 \$. Les autres contributions sont du gouvernement du Québec, 410,530 \$, de Cascades, 330,000 \$, de Kingsey-Falls, 42,000 \$, de la Pépinière Abbotsford, 25,000 \$, des Frères des écoles chrétiennes, 10,000 \$, et de la Fédération des caisses populaires, 10,000 \$.

Pierre Lajeunesse choisi par les libéraux de Lotbinière

VICTORIAVILLE — Pierre Lajeunesse d'Arthabaska est devenu mercredi le candidat libéral de Lotbinière aux prochaines élections fédérales, en battant son adversaire Pierre Racine lors de l'assemblée d'investiture.

ment eu droit à l'appui de son adversaire, Pierre Racine de Ste-Clothilde-de-Horton. Un appui qui a soulevé une salve d'applaudissements.

Se basant sur ce caractère indissociable des deux éléments, le procureur de la Ville d'Asbestos, Me Michel Poirier, a soutenu devant les commissaires Louise Sauvé-Cuerrier et Mariette Bécotte qu'il était impensable que la Commission puisse accorder une exemption de taxes à l'auberge Albatros qui, selon Me Geoffroy, n'est qu'un accessoire du Club de golf à qui l'organisme gouvernemental ne pourrait offrir ce privilège.

Le résultat du vote n'a pas été dévoilé. Plus de 800 militants ont participé à l'assemblée. Des organisateurs ont même affirmé que 940 membres ont voté.

Les libéraux fédéraux, principalement le confédéré et organisateur Rémi Bujold, ont souligné la présence dans la salle des députés libéraux d'Arthabaska et de Lotbinière à Québec, Laurier Gardner et Lewis Camden. M. Lajeunesse a d'ailleurs bénéficié d'un appui concret de M. Camden ainsi que de l'ex-député de Lotbinière Jean-Guy Dubois.

"La seule distinction entre l'auberge Albatros et un Holiday Inn, a soutenu Me Poirier, c'est que le bâtiment est plus beau et mieux adapté à la région. Comment la Ville d'Asbestos peut défendre une exemption de taxes à une auberge devant tous ses concurrents. Ce n'est pas le type de bâtiment visé par la fiscalité municipale en ce qui a trait aux exemptions de taxes".

Il écope de deux ans pour vols qualifiés et trois vols de voiture

SHERBROOKE — Jean-Guy Desloges, âgé de 43 ans, a été condamné hier à une peine de deux ans moins un jour de détention pour quatre vols qualifiés, une tentative de vol qualifié, utilisation de déguisement et trois vols de voiture.

A sa première année d'opération, l'auberge Albatros prévoit un déficit d'opération frisant les 83,000 \$, a confié aux commissaires le président de son comité de gestion, Paulo Roberge.

Il a reçu cette sentence du juge Gabriel Lassonde de la Cour des sessions de la paix.

L'auberge procurant de l'emploi à 20 personnes anticipe des revenus de 377,000 \$ contre des dépenses de 460,000 \$.

Desloges s'était rendu à la police le 27 juin, dix jours après avoir quitté le centre. Le portage ou il suivait une cure de désintoxication pendant qu'il se trouvait en attente de procédures.

Les forfaits gîte-golf offerts cet été ont confirmé sa vocation récréative. "C'est le golf qui fait vivre l'auberge", a affirmé M. Roberge.

Le tribunal a ainsi suivi une recommandation du ministère public et qui convenait aussi à la défense.

Il faut dire que le suspect a révélé qu'il éprouvait un problème de toxicomanie et a demandé de l'aide.

Desloges avait admis sa culpabilité à une tentative de vol qualifié le 22 janvier 1987 à la Caisse populaire St-François-Xavier où il s'était cogné le nez à la porte quelques minutes après la fermeture.

De fil en aiguille, il a finalement vidé son sac à la gendarmerie.

Le 5 février 87, à un vol qualifié de 10,133 \$ à l'égard de la Caisse populaire Notre-Dame-du-Rosaire alors qu'il était accompagné d'un inconnu.

Desloges a été conduit devant le tribunal et a obtenu l'autorisation de suivre une cure fermée de désintoxication, dont la durée prévue était d'un an.

A un vol qualifié le 15 octobre 87 à la Caisse Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours où le voleur armé et masqué avait été filmé par une caméra automatique.

Il a quitté Portage sans autorisation le 17 juin, deux jours après un rapport d'étape soumis à la cour, parce qu'il trouvait le programme trop difficile.

Le 5 mars 88, à un vol qualifié de 866 \$ au marché Lussier.

Desloges s'est finalement rendu à la police le 27 juin et a collaboré avec l'administration de la justice, selon la couronne.

Et à un vol qualifié le 6 mars au Roi du Coq Roti où il a dépouillé les caissières et deux livreurs d'une somme de 4,300 \$.

Il est depuis détenu au quatrième étage du 1701 de la rue Parthenais, à Montréal, et la police l'escorte pendant ses déplacements.

Desloges était hypothéqué

Me Crépeau a recommandé qu'il soit condamné à deux ans moins un jour avec l'assentiment du défenseur Claude Nadeau.

Peine de 4 mois à la suite d'un méfait filmé

On a soumis que les conditions de détention du prévenu ne sont pas faciles.

SHERBROOKE — Le juge Gabriel Lassonde de la Cour des sessions de la paix a condamné hier Mario Lussier, âgé de 24 ans, à une peine de quatre mois de détention. L'a placé en liberté surveillée pendant trois ans et l'a obligé à rembourser une somme de 750 \$ pour bris de voiture.

alors qu'il sautait à pieds joints dans le pare-brise d'une fourgonnette appartenant au propriétaire d'un bar qu'il avait déjà expulsé de son établissement.

Le prévenu avait été filmé par une caméra vidéo le 26 juillet

Il a admis sa culpabilité à ce méfait et à deux autres semblables commis à quatre jours d'intervalle ainsi qu'à un recel d'auto alors qu'il se trouvait en probation depuis le 3 juin.

Cette sentence s'applique également pour deux chefs de possession de stupéfiants.

Cette sentence s'applique également pour deux chefs de possession de stupéfiants.

Gaz naturel à Kingsey-Falls "Cascades plus près que jamais d'une entente"

par Maurice CLOUTIER
KINGSEY-FALLS — "Cascades est plus près que jamais d'une entente avec Gaz métropolitain", pour une extension du réseau de distribution du gaz naturel jusqu'à Kingsey-Falls, a confié hier à La Tribune le vice-président Alain Lemaire.

réseau actuel, de Drummondville à Kingsey-Falls, pour la rondlette somme de 15 millions \$.

Coincé dans les délais et incapable de soutenir un engagement ferme de Cascades, Gaz métropolitain a délaissé l'idée d'une mise en chantier cet été, sans toutefois renoncer au contrat potentiel. Et, les négociations ont repris de plus belle au cours de l'été, a indiqué M. Lemaire.

Du même souffle, il a reconnu que des échanges intensifs sont en cours avec l'entreprise de gaz naturel. Hier, des ingénieurs de Gaz métropolitain étaient justement au siège social de la compagnie de papier, pour examiner en détails le projet de conduite, en vue de concilier les exigences de Cascades et les coûts à assumer par Gaz métropolitain.

Maintenant, le temps presse. Il nous faut prendre une décision d'ici quelques semaines", a précisé M. Lemaire. Selon ses propos, les chances d'une entente sont excellentes. En outre, Cascades détient actuellement une option d'achats sur des équipements de cogénération d'électricité et de chaleur à partir du gaz naturel.

Déjà, le printemps dernier, Gaz métropolitain croyait fermement obtenir un contrat de Cascades et construire dès cet été une conduite de raccordement au

Si une entente est conclue sous peu, la construction de la ligne de distribution jusqu'à Kingsey-Falls se fera au cours de l'été 1989, pour une mise en service à l'automne 1989.



Alain Lemaire, vice-président de Cascades.

M. Lemaire a aussi indiqué que les négociations en cours portent essentiellement sur les besoins de Cascades. "Si la région de Victoriaville veut le gaz naturel, ils n'auront qu'à négocier avec Gaz Métropolitain", a-t-il poursuivi.

Déjà, la Corporation de développement économique des Bois-Francis (CDEBF) s'est montrée vivement intéressée à amener le gaz naturel à Victoriaville. Mais la réalisation de la phase entre Drummondville et Kingsey-Falls est essentielle à la poursuite de ce dossier.

Si les négociations avec Gaz métropolitain ne devaient pas aboutir, M. Lemaire a confié que l'entreprise se tournera vers les résidus de bois, pour alimenter ses usines en énergie.

Cascades doit se dénichier une nouvelle source d'énergie économique rapidement, avec la fin, en novembre prochain, de son contrat avec Hydro-Québec, pour l'achat d'électricité à bas prix. Même qu'Hydro a déjà commencé à racheter une partie des contrats de fourniture d'électricité aux usines de Kingsey-Falls, devant la crainte de ne pas pouvoir répondre à la demande provinciale au cours des mois à venir pour diverses raisons.

Mulroney en visite à Acton Vale aujourd'hui

par Renée MENARD
ACTON VALE — Le premier ministre du Canada, Brian Mulroney, sera en visite officielle à Acton Vale aujourd'hui dans le cadre du Festival Action Vélo.

tente sur le site du centre sportif d'Acton Vale.

Le premier ministre, son épouse, et plusieurs personnalités arriveront par train de St-Hyacinthe, accompagnés de passagers réguliers, à la gare d'Acton Vale à 17h34.

Par la suite, plusieurs députés doivent rester sur les lieux du festival pour assister au spectacle d'amateurs réunissant 80 artistes régionaux au cours duquel un hommage sera rendu à l'artiste internationale Margie Gillis, originaire d'Acton Vale.

Le projet prévoit un centre d'interprétation, des jardins thématiques, un lieu de démonstration environnemental et des serres de culture. Sept emplois permanents seront créés. Les aménagements seront complétés pour 1990. Le directeur du Jardin botanique de Montréal, Pierre Bourque, collabore au projet. Présent hier, il a relevé que "les gens parlent souvent d'environnement. Mais il y a peu de gestes concrets. Ce geste ici est extraordinaire".

Le reste de la délégation du premier ministre ainsi que la députée Andrée Champagne, et Jacqueline Vézina, présidente de l'organisme C.H.A.P.E.A.U., prendront la route vers le théâtre de la Dame De Coeur à St-Ephrem-d'Upton pour assister au spectacle féérique de marionnettes géantes "L'Hymne à J.Nair". Il reste quelques billets pour le souper populaire et le spectacle d'ouverture du Festival Action Vélo. Le coût est de \$12 pour les adultes et de \$1 pour les enfants de moins de 17 ans. Le public peut se procurer au Bureau d'information touristique à la Gare d'Acton Vale.

Le Parc Marie-Victorin a été fondé il y a quelques années en hommage au frère Marie-Victorin, qui a enseigné l'amour des fleurs et vécu à Kingsey-Falls dans sa jeunesse.

Un défilé de bicyclettes escortera ministres et députés jusqu'au centre sportif où le premier ministre fera l'inauguration du 2e festival Action Vélo. Il en profitera pour prendre un bain de foule lors du souper populaire qui se déroulera sous la

OUVERT AU PUBLIC

Profitez de cette occasion unique avant la rentrée des classes.

DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER SURPLUS D'INVENTAIRE

- PANTALONS Jeans, corduroy, coton
- JACKETS jeans
- MINI-JUPES
- CHANDAILS
- ETC.

\$ 9.99

A partir de

Plus de **3000** morceaux à liquider.

4361, rue Martin, Rock Forest

OUVERT AU PUBLIC

QUÉBEC

Les copieurs de cassettes à l'amende

MONTREAL (PC) — Les règlements contre la piraterie des cassettes de film, avec étiquettes et amendes à l'appui, entreront en vigueur à compter du 30 septembre, a annoncé hier la ministre des Affaires culturelles Lise Bacon.

Ces règlements et plusieurs autres, formant une partie importante de la loi 109 sur le cinéma, adoptée il y a cinq ans déjà par l'Assemblée nationale, seront promulgués dans les prochains mois.

La première mesure, a précisé le président de la Régie du cinéma du Québec, André Guérin, sera la délivrance de permis aux distributeurs et détaillants. Puis, vers le milieu de l'automne, après entente avec les commer-

cants à propos de l'inventaire existant, on verra dans les clubs vidéo les premières étiquettes collées sur les cassettes.

Outre le sceau de la Régie, l'étiquette affichera le numéro de certificat prouvant que l'objet et son distributeur sont en règle, le titre du film et le numéro d'exemplaire.

L'instauration du système implique des droits de 25 cents par exemplaire de cassette, que paiera le distributeur. Selon Mme Bacon et M. Guérin, ce montant est faible et ne devrait pas être refilé au consommateur mais ils n'en sont pas sûrs.

Les amendes pour une première offense vont de 125 \$ à 1.150 \$ pour un individu, de 375 \$ à 2.300 \$ pour une corporation. En cas de récidive dans les cinq ans, un individu écoperait d'une amende variant entre 250 \$ et 5.750 \$ et une corporation, d'une amende variant entre 1.150 \$ et 11.500 \$.

Il est difficile d'évaluer le manque à gagner que la piraterie inflige aux distributeurs en règle mais M. Guérin avance que, dans certaines régions, elle peut représenter la moitié du chiffre d'affaires.

Une porte-parole du groupe Malo Film, Carole Labrie, a bien accueilli les nouvelles mesures. "On ne peut pas faire autrement qu'être d'accord."

Ailleurs dans la réglementation inerte de la loi 109, Lise Bacon a dit qu'elle publiera en octobre des données concernant les délais de disponibilité des versions françaises de films sortant en anglais. "J'ai des raisons de croire que nous assistons aux redressements souhaités."

Un vœu des journalistes

Le débat des chefs devrait échapper à la loi électorale

QUEBEC (PC) — On devrait profiter de la révision de la loi électorale pour exclure de sa portée le débat des chefs en période électorale, a déclaré hier M. Réal Barnabé, président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec.

M. Barnabé a rappelé que, lors de la dernière campagne électorale, à l'automne 1985, le directeur général des élections Pierre F. Côté avait interprété l'article 427 de la loi électorale de telle façon que plusieurs y avaient vu un obstacle à la liberté de la presse. La Fédération avait demandé à ce moment que la loi soit révisée de façon à éviter un tel problème.

Le Conseil de presse de son côté, dans le mémoire qu'il a présenté à la commission des Institutions, a proposé que l'article 427 spécifie qu'il ne touche pas les débats des chefs.

La commission, qui a suspendu ses séances jusqu'à mardi, a entendu hier une demi-douzaine d'intervenants.

Les oubliés de la Curatelle

La consultation sur la réforme électorale, même si elle ne fait que ça, aura au moins permis d'éclairer sur la place publique le problème peu connu des oubliés de la Curatelle publique.

Cette pénible situation a été soulevée devant la Commission parlementaire des institutions par le Comité des bénéficiaires de l'hôpital Louis-H. Lafontaine ainsi que par la directrice de la Curatelle publique, Mme Lucienne Robillard.

Mme Robillard a expliqué qu'elle représente toute personne mentalement malade dont l'incapacité d'administrer ses biens a été établie. La loi prévoit que tous les droits civils de cette personne sont transférés à un curateur.

Mais il n'existe pas de gradation d'incapacité à l'intérieur du régime de curatelle. Il n'existe pas un régime de curatelle stric-

tement pour la personne ou strictement pour ses biens. Les deux sont conjoints dans le système, a expliqué Mme Robillard.

Il faut, pour être placé sous curatelle, un certificat de psychiatre attesté par le directeur d'un hôpital psychiatrique, et il faut la même procédure pour sortir du régime.

"C'est un processus médico-administratif et on n'a prévu aucun mécanisme de contestation ou d'appel de cette décision prise par deux médecins. En plus, le système actuel ne prévoit aucun mécanisme de révision. Donc, ce certificat d'incapacité ne sera jamais révisé de façon obligatoire et statutaire."

Elle a ajouté que c'est un système qui a besoin d'une réforme et qui sera réformé, elle l'espère, au cours de la prochaine année.

Il existe au Québec 16.042 personnes placées sous la protection de la Curatelle publique et 4.194 placées sous curateurs privés. Cette clientèle est diversifiée et comprend des malades mentaux proprement dits, des personnes souffrant de maladies psychiatriques, des déficients intellectuels, des personnes souffrant de maladies dégénératives. Mais

Les restrictions au droit de vote des personnes placées sous curatelle devraient être levées, a affirmé Mme Robillard tout autant que le Comité des bénéficiaires devant la commission parlementaire qui poursuit ses auditions sur la réforme de la loi électorale.

"Le fait d'être en cure fermée suivant la Loi sur la protection du malade mental ne se traduit pas ipso facto par une incapacité d'exercer son droit de vote", a déclaré Mme Robillard.

Inspecteurs et amendes

Toute cassette dépourvue d'étiquette sera réputée en infraction, comme les bouteilles dans les restaurants et bars qui n'ont pas le sceau de la Société des alcools du Québec.

On compte actuellement cinq inspecteurs, précise M. Guérin, mais il en faudrait sept de plus pour que le système soit efficace contre la piraterie.

NOUVEAU — NOUVEAU

Rôtisserie Chez Mario B.B.Q.

SPÉCIAL AU COMPTOIR 325

¼ DE POULET (50% poitrine)
(Lundi au vendredi inclus)

STATIONNEMENT À L'ARRIÈRE

SPÉCIALITÉS:
Poulet B.B.Q.
Pizza — Steaks
Poulet frit
Côtes levées

LIVRAISON RAPIDE 821-4111

SALLE À MANGER - 180 PLACES
PRIX SPÉCIAUX POUR GROUPES

LE PLUS GROS POULET EN VILLE!
355, King est., Sherbrooke, face à St-Vincent de Paul 1977 B

NOUVEAU — NOUVEAU — NOUVEAU

CHAMPLAIN

O i e g e

NOUVEAU IBM PC, PS 2 (modèle 50)

COURS D'INFORMATIQUE à SHERBROOKE

| La Gestion par Micro-Ordinateur | | COURS DE JOUR | | | |
|--|-----|---------------|-------------|---------|--|
| Initiation à l'informatique | Lun | ANG | 13:00-16:00 | 12 sept | |
| Initiation à l'informatique | Lun | FR | 9:00-12:00 | 12 sept | |
| Application de Gestion (D-Base III) | Mer | BE | 9:00-12:00 | 7 sept | |
| Gestion par applications (Lotus 1-2-3) | Mar | BE | 9:00-12:00 | 6 sept | |

| La Gestion par Micro-Ordinateur | | COURS DE SOIR | | | |
|--|---------------|---------------|-------------|-----------|--|
| Initiation à l'informatique | Lun. ou merc. | FR | 19:00-22:00 | 12-7 sept | |
| Introduction au langage Pascal | Lun | FR | 19:00-22:00 | 12 sept | |
| Application de Gestion (D-Base III) | Mer | BE | 19:00-22:00 | 7 sept | |
| Gestion par applications (Lotus 1-2-3) | FR | FR | 19:00-22:00 | 6 sept | |
| Comptabilité informatisée I | Jeu | FR | 18:30-22:30 | 8 sept | |

| Informatique Praticiens | | COURS DE FIN DE SEMAINE Français | | | |
|-------------------------|------------|----------------------------------|---------------|-----------|-----------|
| Session intensive I | 30 ven | FRAMEWORK | 23 et 24 sept | 14-15 oct | 4-5 nov |
| Vendredi 19:00-22:00 | N/A | LOTUS | 30 sept-1 oct | 21-22 oct | 11-12 nov |
| Samedi 9:00-16:00 | ACCREDITÉS | COMPTABILITE | 7-8 oct | 28-29 oct | 18-19 nov |

FRAIS
Admission: 10,00\$ Inscription: 40,00\$ Frais de cours: 10,00\$

INSCRIPTION

554, rue Ontario Sherbrooke 11h - 14h30
Lun., mar., jeu. 22, 23, 25 août 18h30 - 20h30
Jeu. 25 août

Collège Champlain Edifice Mc-Grear Lennoxville 18h30 - 20h30
Lun., mar. 22, 23 août

SERVICE DE L'ÉDUCATION AUX ADULTES
(819) 563-9574

le retour!

Le samedi de 8h00 à 18h00 STATIONNEMENT GRATUIT à l'exception des stationnements à parcomètre

DESTINATION...

centre-ville

Les personnes handicapées traitées à peu près comme les femmes, voilà 20 ans, par les médias

— Le député Patrick Boyer

par Guy TAILLEFER

OTTAWA (PC) — Un comité législatif juge sévèrement la façon dont les médias canadiens traitent les personnes handicapées.

Dans un volumineux rapport déposé hier aux Communes, le comité permanent sur la condition des personnes handicapées déplore que la couverture accordée par les médias à cette catégorie de la population soit systématiquement sporadique, restreinte et, à la limite, faussée.

En conférence de presse, le président du comité, le député conservateur Patrick Boyer, a estimé qu'en ce qui concerne leurs relations avec les médias, les personnes handicapées en sont aujourd'hui à peu près au même point où se trouvaient les femmes il y a 20 ans.

Le rapport du comité, intitulé Pas de nouvelles, mauvaises nouvelles, accuse les médias de représenter de manière stéréotypée les quelque 3,3 millions de Canadiens handicapés.

Il déplore aussi que les médias mettent presque essentiellement l'accent sur une couverture à intérêt humain, passant ainsi sous silence les problèmes politiques et sociaux auxquels font face les personnes handicapées.

Les médias ne sont toutefois pas les seuls à blâmer, conclut le comité, qui invite aussi les gouvernements et les organismes de réglementation à faire leur part pour remédier à la situation.

Recommandations

Le rapport fait 27 recommandations, au nombre desquelles se trouve une proposition visant à accroître le nombre de personnes handicapées qualifiées au sein des conseils d'administration d'organismes fédéraux impliqués dans les domaines de l'information, de la culture et des communications, tels que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, l'Office national du film, Radio-Canada et le Centre national des arts.

M. Boyer note à ce chapitre avoir été mal informé par le président de Radio-Canada, M. Pierre Juneau, lors de sa comparution devant le comité. M. Juneau avait indiqué que Radio-Canada avait 158 personnes handicapées à son emploi, alors qu'elles ne sont en fait que 129. C'est 1,2 pour cent de tous les effectifs de la société d'État.

"Notre comité tient à dire qu'il est mécontent de la tendance qu'ont les organismes gouvernementaux à gonfler le nombre

de personnes handicapées qu'ils déclarent être à leur emploi", souligne le rapport.

Le comité suggère la mise sur pied par le gouvernement et les organismes privés de programmes d'action positive d'embauche de personnes handicapées.

Il pense aussi que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes devrait

télévision perdre sa licence de radiodiffusion si moins de la moitié de ses émissions n'est pas sous-titrée d'ici à 1992.

Il suggère à ce titre que la taxe de vente fédérale soit éliminée sur les décodeurs de sous-titres dans l'espoir de rendre leur prix plus abordable aux personnes handicapées.

Le comité note que les associations de personnes handicapées sont souvent exaspérées par le langage utilisé par les journalistes pour les décrire ou décrire



(Laserphoto PC)

Selon le président du comité permanent des Communes sur la condition des personnes handicapées, le député conservateur Patrick Boyer, à droite, les médias donnent une couverture sporadique, restreinte et assez souvent faussée aux personnes handicapées.

établir, d'ici à 1990, des lignes directrices concernant la représentation des personnes handicapées et l'usage de stéréotypes à la radio et à la télévision.

"Le respect de ces lignes directrices devrait être une condition à l'obtention d'une licence si on ne trouve pas d'autres mécanismes d'application", indique le rapport.

Touchant le sous-titrage, le comité propose qu'un réseau de

leur situation. C'est par exemple se livrer à de l'inflation linguistique que d'avoir recours à des expressions comme personne à mobilité réduite, estiment-elles.

Le comité recommande en conséquence à ces associations de mettre sur pied un conseil de surveillance des médias, qui pourrait notamment être chargé de décerner des prix orange et citron à des reportages jugés honnêtes ou offensants.

Projet de loi décrié par les télédiffuseurs

OTTAWA (PC) — Il est de plus en plus évident que le projet de loi C-136 sur la radiodiffusion, présenté au Parlement, en juin dernier, n'est pas populaire du tout auprès des télédiffuseurs du secteur privé et, hier, c'était au tour du directeur général du réseau de télévision TVA, Michel Héroux, de le décrier.

Comparissant devant le com-

ité législatif des communications, M. Héroux a carrement accusé le gouvernement de ne pas avoir fait ses devoirs et de tenter de politiser à outrance le système de radiodiffusion, de favoriser indument la Société Radio-Canada tout en tolérant la présence d'un secteur privé.

TVA n'apprécie pas non plus les faveurs que le projet de loi

confère à la Société Radio-Canada. "Il révèle et il est triste de la noter, une vision étrangement manichéenne des choses. Il y a le bon et il y a le mal. Le mal, c'est le secteur privé. Le secteur privé est celui qui se verra infliger l'ignoble régime d'incitation à la canadianisation. S'il se rebiffe, on pourra toujours lui retirer sa licence ou le pénaliser financièrement", a-t-il ajouté.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

* B Tous les postes annoncés sont ouverts également aux femmes et aux hommes.

CONTREMAITRE(SSE)
Dans le domaine du textile.

FONCTIONS:

- distribuer les tâches aux couturiers
- surveiller la qualité de chaque opération
- suivre la ligne de production
- former les nouveaux employés

EXIGENCES:

- posséder très bonnes connaissances dans le domaine de la couture
- expérience pertinente
- sens des responsabilités
- sens de l'initiative.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 26 août 1988 à:

**C.P. 115,
Victoriaville
G6P 6S4**

Nous avons présentement besoin de personnel pour travailler dans le

domaine de la construction

L'expérience serait un atout.

Pour entrevue s.v.p. vous présenter chez

**Maison Alouette
Route 243
Ste-Anne-de-la-Rochelle
Demandez Michel Beauchemin**

57436

564-5450

COMMIS DE LABORATOIRE

avec expérience sur **ORDINATEUR**

Se présenter à la **Pharmacie Gilles Savard**
2235 Galt ouest
Sherbrooke
Demandez M. Jacques Tremblay

40660

Cégep de Drummondville
960 RUE ST-GEORGES, DRUMMONDVILLE, QUE. J2C 6A2
TEL. (819) 478-4671

Le COLLÈGE DE DRUMMONDVILLE sollicite des candidatures en vue de combler des charges annuelles d'enseignement à l'éducation aux adultes selon les spécifications ci-après.

GESTION INFORMATISÉE

1 charge annuelle à temps complet.
Date d'entrée en fonction
Le 5 septembre 1988.
Qualifications requises
Diplôme universitaire de 1er cycle en administration ou l'équivalent tel: Recherche opérationnelle ou Gestion d'information de systèmes.
Expérience de deux ans dans le secteur de la gestion informatisée.

INFORMATIQUE

1 charge annuelle à temps complet.
Date d'entrée en fonction
Le 5 septembre 1988.
Qualifications requises
Diplôme universitaire de 1er cycle dans la discipline, expérience minimale de deux (2) ans dans le domaine et expérience de l'enseignement au niveau de la clientèle adulte.

Nous demandons à toutes les personnes intéressées à postuler ces charges d'enseignement de le signaler par écrit, au plus tard le 26 août 1988, aux:

**Services de l'Éducation aux adultes
Collège de Drummondville
a/s M. Gaétan Arel
960, rue Saint-Georges
Drummondville, QC
J2C 6A2**

40724

SECRÉTAIRE RÉCEPTIONNISTE

Poste disponible à temps plein à Sherbrooke.

TÂCHES:

- Filtrer les appels téléphoniques, accueillir les clients, travaux de dactylographie, travail général de bureau.

EXIGENCES:

- Connaître le traitement de textes, être dynamique, connaissance du domaine de l'assurance serait un atout.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 29 août 1988 à:

**Casier 71
La Tribune
1950, rue Roy
Sherbrooke, J1K 2X8**

40722

Faut que ça sorte...

SUPER LIQUIDATION DES MODÈLES 88

des prix magiques chez

P.L.C. CHEVROLET OLDSMOBILE

Voyez les prix réguliers disparaître

sur tous nos modèles 88 en inventaire.

Marques telles: Chevrolet, Oldsmobile et Camion Chevrolet 88.

Une visite vous convaincra.

Ca vaut le déplacement!

P.L.C. CHEVROLET OLDSMOBILE

832-2494 EAST ANGUS

OUVERT

VENEZ RENCONTRER LA DYNAMIQUE ÉQUIPE DE P.L.C.

Hermel Bourque, directeur des ventes
Yvan Lafrenière, représentant
Alain Filion, représentant

LA GARANTIE GM DE 3 ANS / 100 000 KM (sauf les Sprint)

Nos prix et notre service après-vente font notre réputation.

VENDREDI, de 8h à 21h. et SAMEDI, de 9h à 17h.

AUBAINES EATON CANADA

8.00 de rabais!

Chemises habillées Oxford Eaton

Prix courant Eaton 30.00

21.99 ch.

A. Nos chemises Oxford Eaton sont de la même trempe que vous! Coupe droite, col boutonné, souples revers et collet fusionnés. Coton et polyester d'entretien facile; confection canadienne selon les normes précises Eaton. Autres caractéristiques de qualité: épaules à coutures simples; coutures latérales doubles; pli creux et gansé pratique à l'arrière. Bleu, gris, kaki, aigue-marine, mauve, rose ou blanc. 15 en manches 33; 15½ à 16½ en manches 33, 34 ou 35; 17 et 17½ en manches 34 ou 35. Commandes téléphoniques acceptées pour blanc, bleu ou gris seulement. Le choix peut être incomplet dans certains de nos magasins.

33% de rabais!

Cravates signées Michel Robichaud pour l'automne. Prix courant Eaton 13.50

8.99 ch.

B. Vous serez emballé par la collection automne de cravates Michel Robichaud. Polyester dans une superbe gamme de délicats motifs ou de motifs cachemire.

Achats en personne seulement. Vendues à ou par tous les magasins Eaton. Rayon 228. Venez ou téléphonez, sauf indication contraire: **563-9555**

EATON

Nous sommes...le grand magasin du Canada